



AS²



AS² 2.10 : les fiches d'utilisation

Objet : nouveautés de la version AS² 2.10 – le 28 octobre 2013

Encaisser à la date réelle du règlement

La version 2.10.x, gère pour tous les encaissements **une date qui peut être différente de la date du jour de saisie**. Cette date est à **renseigner au moment de l'enregistrement du paiement** dans le Journal des encaissements.

Encaissement client :

Menu AS² : Caisse / Gestion de la caisse / Encaissement

La date d'encaissement apparaît dès que vous avez renseigné un montant.

Vous pouvez modifier la date d'encaissement, par défaut elle est égale à la date du jour.

Vous pouvez effectuer un encaissement **antidaté pour tous les modes** et sous modes de règlements (chèque, CB, espèce, Virement, Autre, Cauton, Régularisation).

Vous pouvez effectuer un encaissement **postdaté uniquement pour un chèque**.

Règlement tiers payant :

Menu AS² : Tiers-payant / Dossiers Tiers payant / Règlements

Vous saisissez la date à laquelle vous devez enregistrer le règlement par exemple, la date de votre relevé bancaire afin de les voir dans le journal des encaissements à cette date et non à la date du jour de la saisie.

Vous pouvez retrouver toutes les fiches en cours :
Menu AS² : Liens utiles / message d'information AS²

Le Support Technique et Fonctionnel AS² (la Hotline)